



Ministère de l'économie et des finances
Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques
Département « méthodes et systèmes d'information »
Personne chargée du dossier :
DREES : Christian Tromeur
tél. : 01 40 56 81 67
mél. : Christian.TROMEUR@sante.gouv.fr

La ministre des affaires sociales et de la santé

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Mesdames et messieurs les préfets de départements

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des
agences régionales de santé

Copie :

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Mesdames et Messieurs les directeurs de la jeunesse
des sports et de la cohésion sociale (outre mer)

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux
de la cohésion sociale

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux
de la cohésion sociale et de la protection des
populations

INSTRUCTION N° DREES/DMSI/2014/49 du 12 février 2014 relative à la création de
nouveaux statuts juridiques dans le répertoire FINESS
NOR : AFSE1403756J
Classement thématique :

Examinée par le COMEX, le 22 janvier 2014
Validée par le CNP le 7 février 2014 - Visa CNP 2014-20
Publiée au BO : oui
Déposée sur le site circulaire.legifrance.gouv.fr : oui

Catégorie : Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.
Résumé : Cette instruction est relative à la création de nouveaux statuts juridiques dans le répertoire FINESS
Mots-clés : Statuts juridiques, FINESS
Textes de référence : Néant
Circulaires abrogées : Néant
Circulaires modifiées : Néant
Annexes : Néant

1- Rappel du contexte

Au sein du répertoire FINESS, la notion de statut juridique est une information permettant d'identifier et de caractériser les Entités Juridiques (E.J.).

Les statuts juridiques y sont classés en grands agrégats dits de niveau 2 :

1. Code 1100 : Etat et Collectivités Territoriales
2. Code 1200 : Etablissement Public
3. Code 2100 : Organisme privé à but non lucratif
4. Code 2200 : Organisme privé à caractère commercial

Dans le cadre des évolutions liées à l'enregistrement des laboratoires de biologie médicale (projet BIOMED) et des pharmacies d'officine (projet PHAR), il apparaît nécessaire de détailler certains statuts juridiques de manière plus précise qu'actuellement.

Par ailleurs, à l'instar de ce qui a été réalisé pour les GCS (Groupement de Coopération Sanitaire), le suivi des GCSMS (Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale) nécessite la création de statuts juridiques dédiés.

2- Création de statuts juridiques

En réponse à ces besoins, la DREES est amenée à compléter la nomenclature actuelle par la création de cinq nouveaux statuts juridiques, dont vous trouverez les caractéristiques ci-dessous :

Code : **30**

Libellé court : G.C.S.M.S. public

Libellé long : Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS) public

Agrégat de rattachement de niveau 2 : 1200 Etablissement Public

Agrégat de rattachement de niveau 3 : 1210 Etablissement public à caractère administratif

Code : **66**

Libellé court : G.C.S.M.S. privé

Libellé long : Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS) privé

Agrégat de rattachement de niveau 2 : 2100 : Organisme privé à but non lucratif

Agrégat de rattachement de niveau 3 : 2190 Autre organisme privé à but non lucratif

Code : **91**

Libellé court : S.E.L.A.S.

Libellé long : Société Exercice Libéral par Actions Simplifiée (S.E.L.A.S.)

Agrégat de rattachement de niveau 2 : 2200 : Organisme privé à caractère commercial

Agrégat de rattachement de niveau 3 : 2260 Autre Société

Code : **93**

Libellé court : Société commandite

Libellé long : Société en commandite

Agrégat de rattachement de niveau 2 : 2200 : Organisme privé à caractère commercial

Agrégat de rattachement de niveau 3 : 2260 Autre Société

Code : **95**

Libellé court: SAS

Libellé long : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Agrégat de rattachement de niveau 2 : 2200 : Organisme privé à caractère commercial

Agrégat de rattachement de niveau 3 : 2260 Autre Société

3- Mise en œuvre

Dès la diffusion de cette instruction, les nouveaux codes seront disponibles en saisie et pourront être utilisés dans le cadre de la création d'une nouvelle entité juridique.

3.1 Entités juridiques de rattachement des pharmacies d'officine

Dès la mise en œuvre prochaine du flux automatisé de données entre les systèmes d'information PHAR et FINESS, les statuts juridiques des entités juridiques des pharmacies d'officine (catégorie d'établissement 620) seront mis à jour par le traitement automatique. Les ARS n'auront aucune action à avoir.

3.2 Autres entités juridiques

Des reclassements seront à opérer par les gestionnaires FINESS en ARS ou en DRJSCS sur les entités juridiques déjà existantes, selon les statuts juridiques créés et en tenant compte des éléments suivants :

- Concernant les GCSMS, ceux-ci étaient généralement enregistrés jusqu'à présent avec le code n°22 (Établissement social et médico-social intercommunal) pour les GCSMS publics, et avec le code n°65 (Autre organisme privé à but non lucratif) pour les GCSMS privés. Le nombre estimé de reclassements s'élève à 50 et concerne les ARS et les DRJSCS.

- Concernant les SAS, les S.E.L.A.S. et les Sociétés en commandite, celles-ci étaient enregistrées jusqu'à présent généralement avec le code n°75 (Autre société). Le nombre estimé d'entités juridiques concernées est d'environ 800 (hormis celles qui seront mises à jour par le flux automatisé PHAR) et concerne quasi-exclusivement les ARS.

Vous voudrez bien m'informer des éventuelles difficultés auxquelles vous seriez confrontés dans l'application de la présente instruction en prenant contact avec mes services et plus particulièrement avec la personne chargée du dossier ou avec l'unité FINESS : DREES-DMSI-FINESS@sante.gouv.fr.

Pour la ministre des affaires sociales et de la santé,
et par délégation,

po/ Franck Von LENNEP
Le directeur de la recherche,
des études, de l'évaluation et
des statistiques.

Le Chef de Service

Jean-Louis LHERITIER